IV. Structure

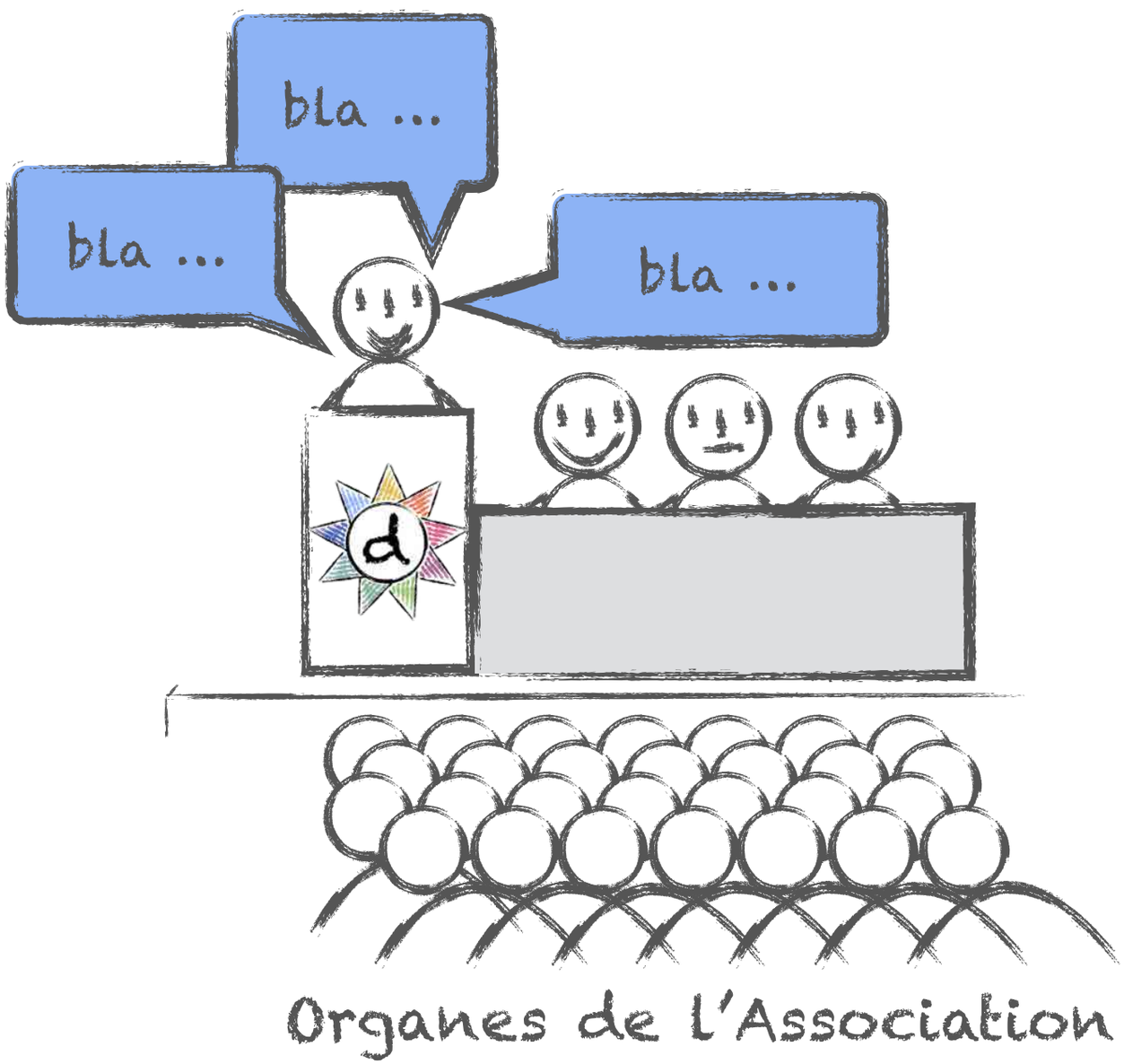

Adaptations des statuts

Organes de l'Association – NOUVEAU

Les groupements peuvent participer à la conférence de la branche avec un représentant, s'ils remplissent les six conditions suivantes...

1. ... personne morale avec siège en Suisse (société, Sàrl, SA, coopérative, fondation)

2. ... groupement d'entreprises qui ont toutes une autorisation du commerce de détail (LPTh art. 30)

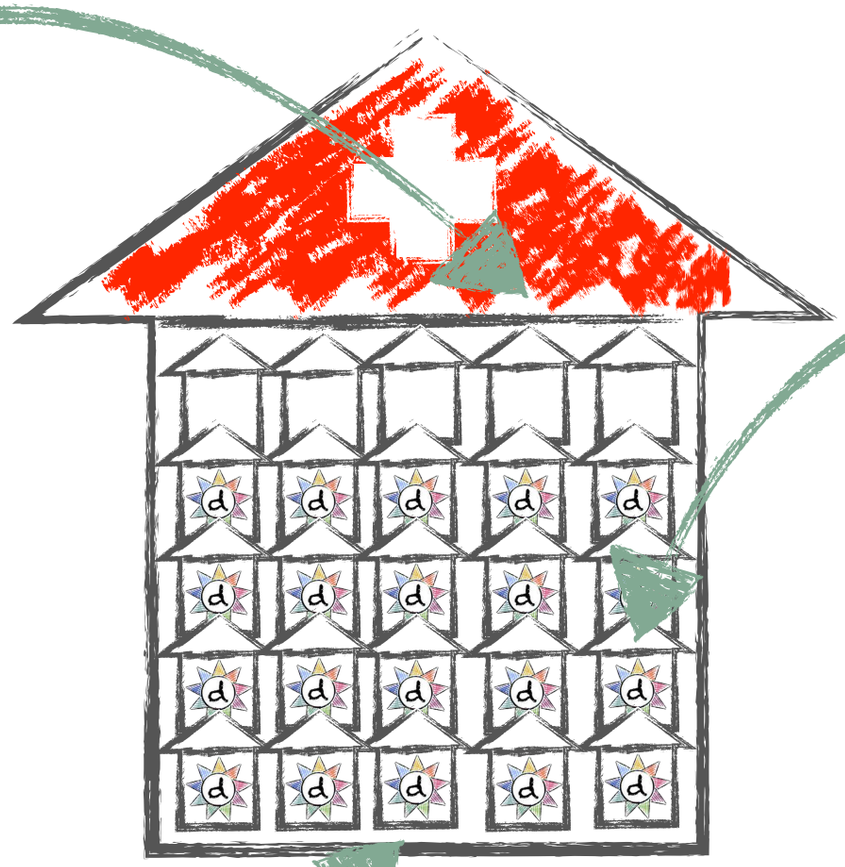

3. ... 80% ou plus des entreprises du groupement sont des entreprises membres de l'ASD; il y a au moins 20 entreprises

Organes de l'Association – NOUVEAU

Les groupements peuvent participer à la conférence de la branche avec un représentant, s'ils remplissent les six conditions suivantes...

4. ... vise à la promotion économique, au renforcement et à l'optimisation de la situation de ses membres avec des mesures et des prestations adéquates allant dans le sens de la branche

6. ... dépose une requête concernant la collaboration et les personnes actives dans l'Association, les requêtes, etc. déposées sont légitimées par l'organe suprême

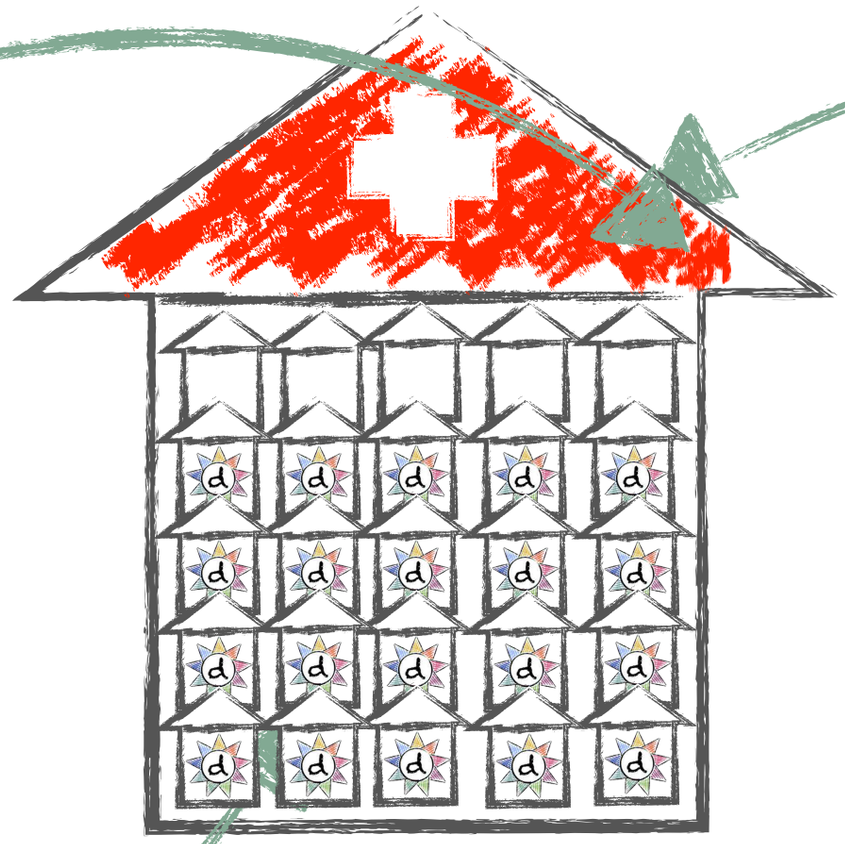

5. ... l'offre de mesures et de prestations et la politique d'entreprise respectent les statuts et les règlements de l'Association, ainsi que ses objectifs professionnels et de politique professionnelle

Umfrage

Q13: Gruppierungen – sofern sie den Definitionen der Statuten entsprechen sollen neu in die Verbandsstruktur eingebunden werden. Deshalb soll die «Präsidentenkonferenz» neu als «Branchenkonferenz» der Sektionspräsidenten, der Gruppierungen und des Zentralvorstandes durchgeführt werden. Was halten Sie davon?

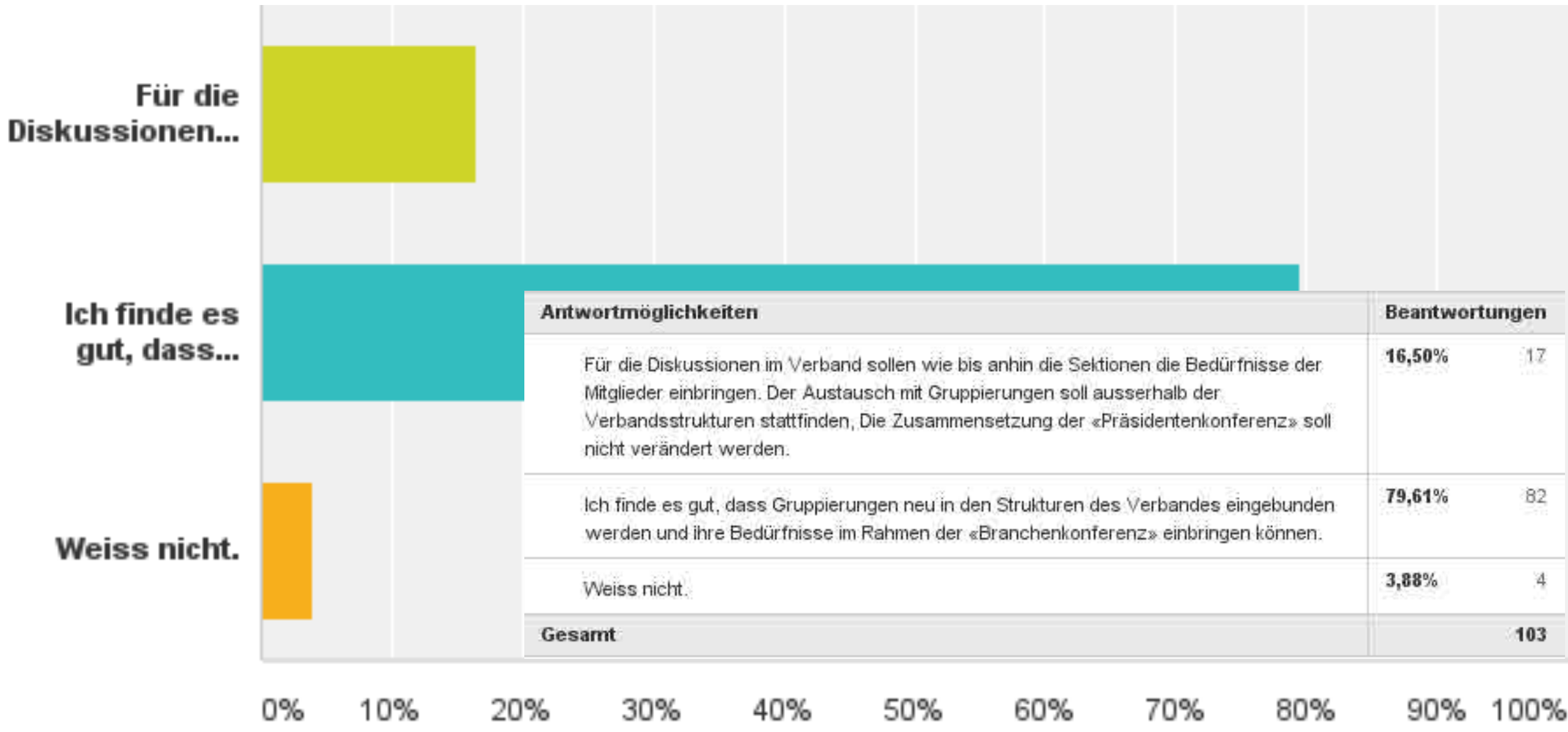

Antwortmöglichkeiten	Beantwortungen	
Für die Diskussionen im Verband sollen wie bis anhin die Sektionen die Bedürfnisse der Mitglieder einbringen. Der Austausch mit Gruppierungen soll ausserhalb der Verbandsstrukturen stattfinden, Die Zusammensetzung der «Präsidentenkonferenz» soll nicht verändert werden.	**16,50%**	17
Ich finde es gut, dass Gruppierungen neu in den Strukturen des Verbandes eingebunden werden und ihre Bedürfnisse im Rahmen der «Branchenkonferenz» einbringen können.	**79,61%**	82
Weiss nicht.	**3,88%**	4
Gesamt		**103**

Sondage

Q13: Les groupements – pour autant qu'ils correspondent à la définition des statuts – doivent désormais être intégrés dans la structure de l'Association. Raison pour laquelle la «conférence des présidents» doit devenir la «conférence de la branche» qui réunit les présidents de section, les groupements et le comité central. Qu'en pensez-vous?

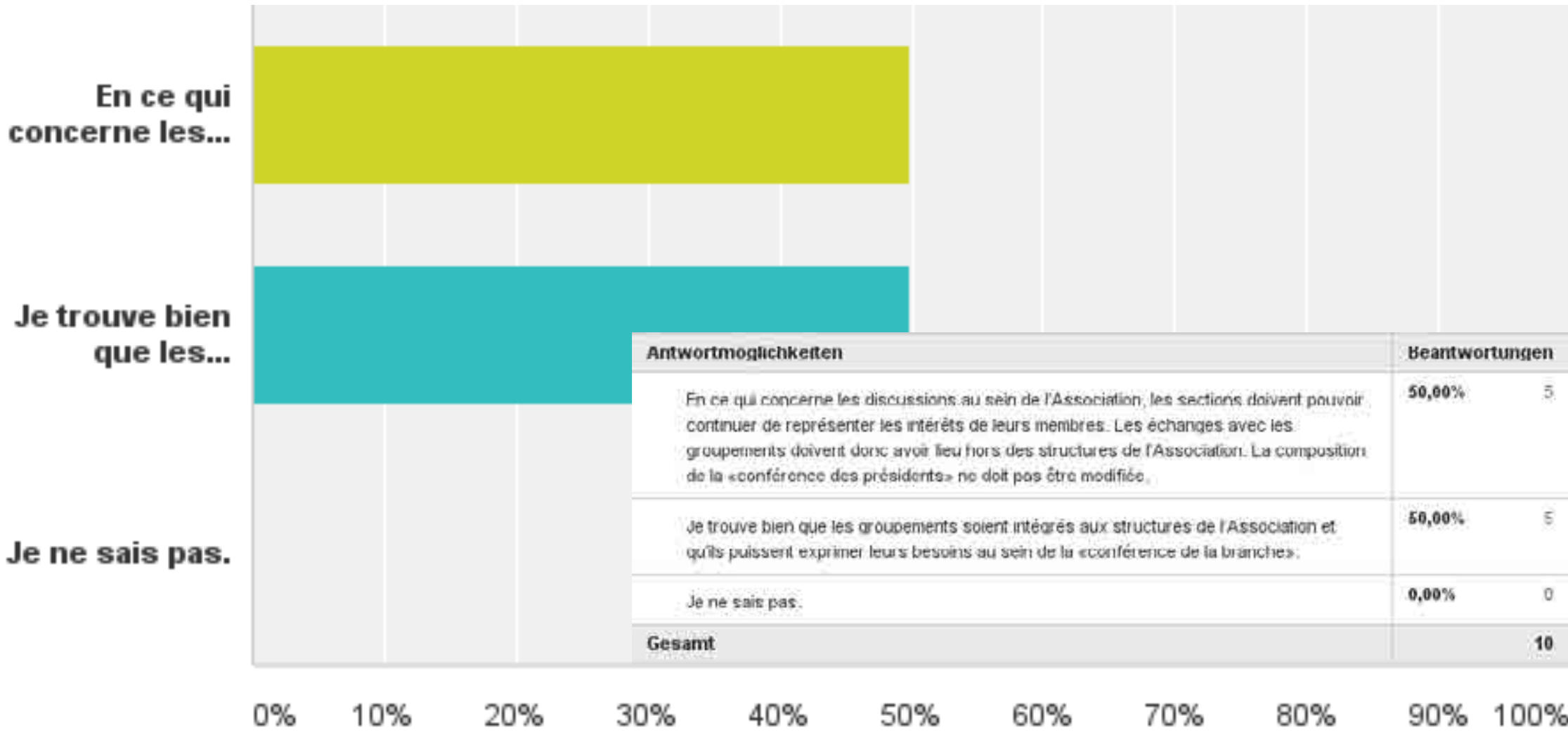

Antwortmöglichkeiten	Beantwortungen	
En ce qui concerne les discussions au sein de l'Association, les sections doivent pouvoir continuer de représenter les intérêts de leurs membres. Les échanges avec les groupements doivent donc avoir lieu hors des structures de l'Association. La composition de la «conférence des présidents» ne doit pas être modifiée.	50,00%	5
Je trouve bien que les groupements soient intégrés aux structures de l'Association et qu'ils puissent exprimer leurs besoins au sein de la «conférence de la branche».	50,00%	5
Je ne sais pas.	0,00%	0
Gesamt		10

V. Organisation

Adaptation des statuts

Assemblée générale – situation actuelle

Les décisions ne peuvent se prendre qu'en présence des membres –une procédure qui demande beaucoup de temps et de travail

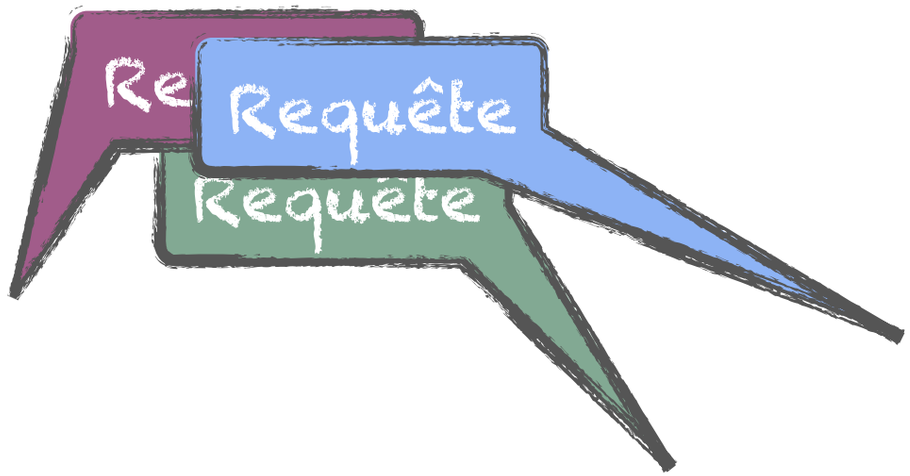

Le droit de déposer une requête ne peut pratiquement s'exercer que lors des AG annoncées – les membres peuvent rarement s'impliquer ainsi

Tous les quatre ans comme prévu dans les statuts – les AG extraordinaires sont possibles, mais rares et demandent un grand investissement en temps et en travail

Adaptations des statuts

Assemblée générale - NOUVEAU

soit ...

soit...

Les décisions peuvent aussi être prises par voie de circulation (courrier postal ou électronique)

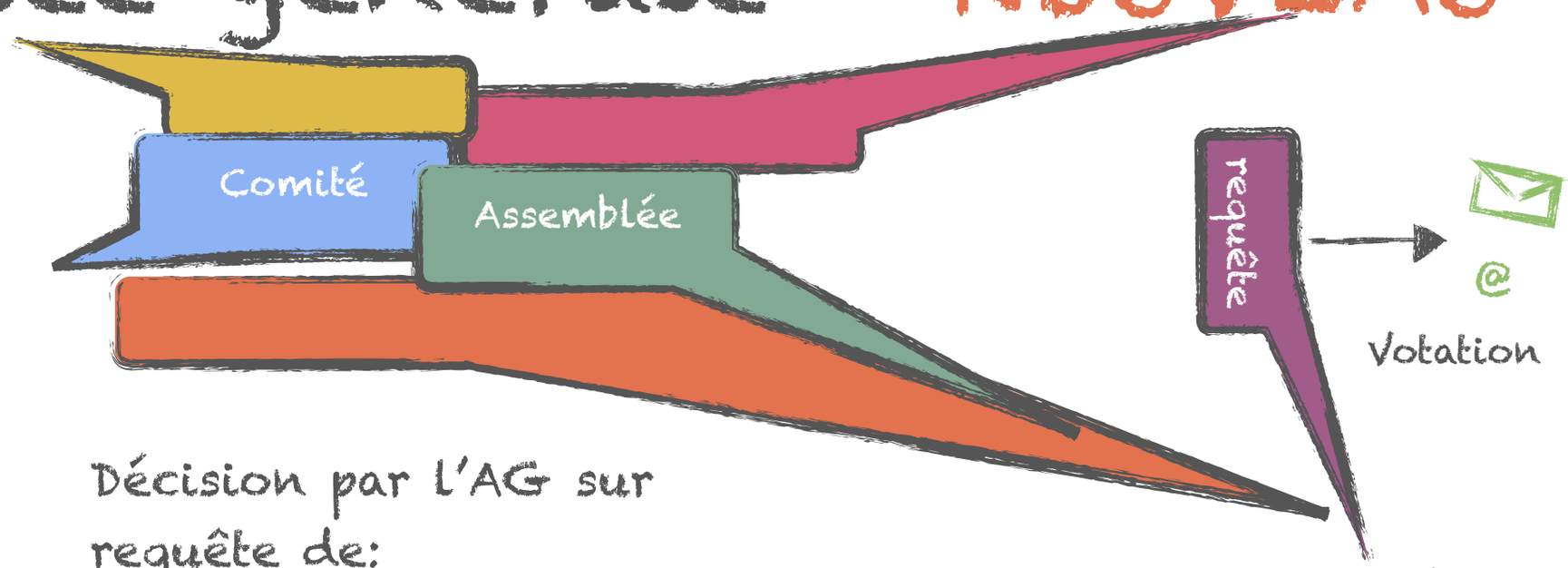

Décision par l'AG sur requête de:

- 20% des entreprises membres ou
- assemblée des délégués ou
- comité central ou
- 4 sections ou
- 4 groupements

Les membres actifs peuvent avec des moyens raisonnables prendre des décisions de manière relativement plus moderne qu'aujourd'hui

Adaptations des statuts

Umfrage

Q11: Entscheidungen der Generalversammlung sollen neu – unter strengen Auflagen – auch auf dem Zirkularweg zustande kommen können? Stimmen Sie diesem Vorschlag zu?

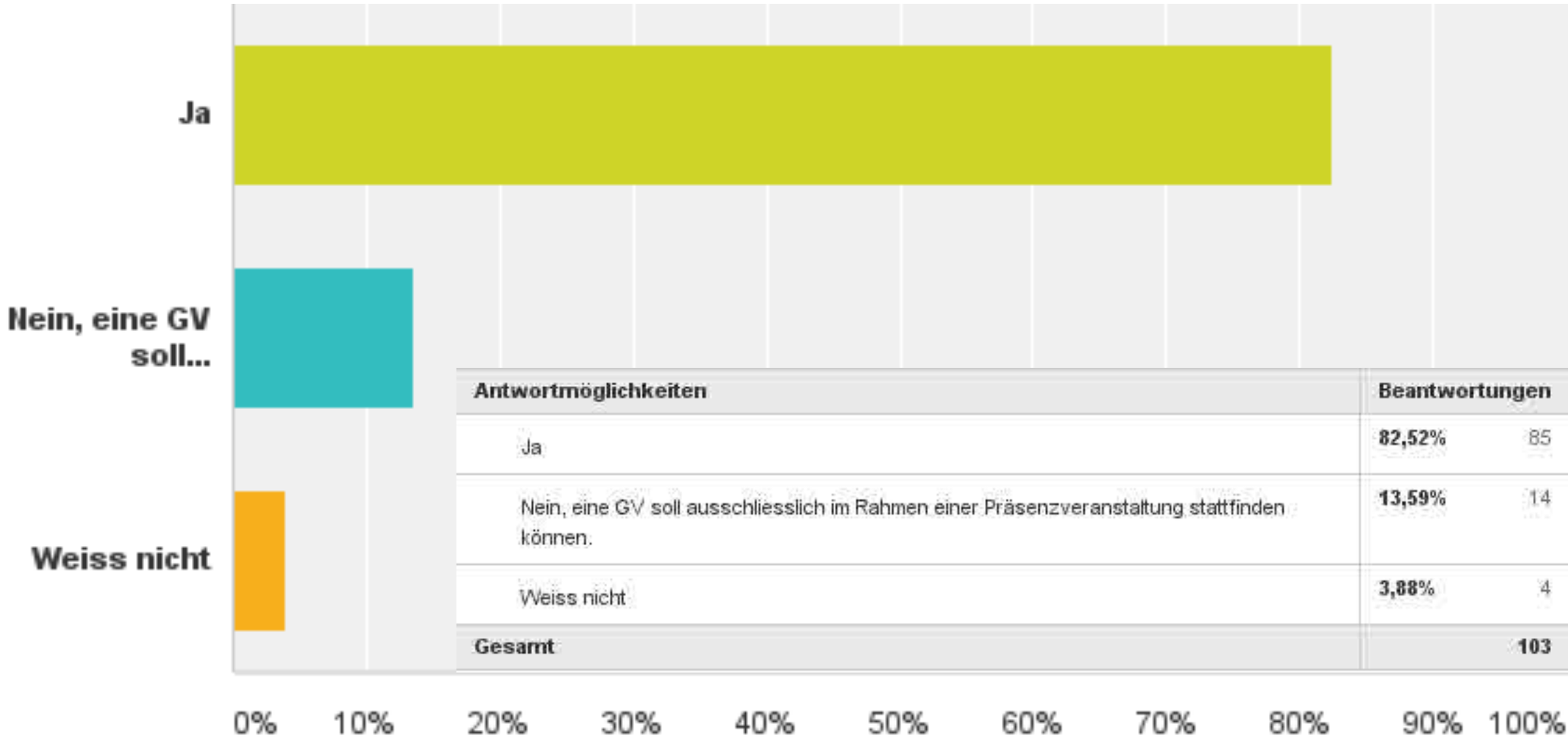

Antwortmöglichkeiten	Beantwortungen	
Ja	**82,52%**	85
Nein, eine GV soll ausschliesslich im Rahmen einer Präsenzveranstaltung stattfinden können.	**13,59%**	14
Weiss nicht	**3,88%**	4
Gesamt		**103**

Sondage

Q11: Les décisions de l'assemblée générale doivent-elles aussi pouvoir se faire à l'avenir par voie de circulation – à certaines conditions strictes? Approuvez-vous cette proposition?

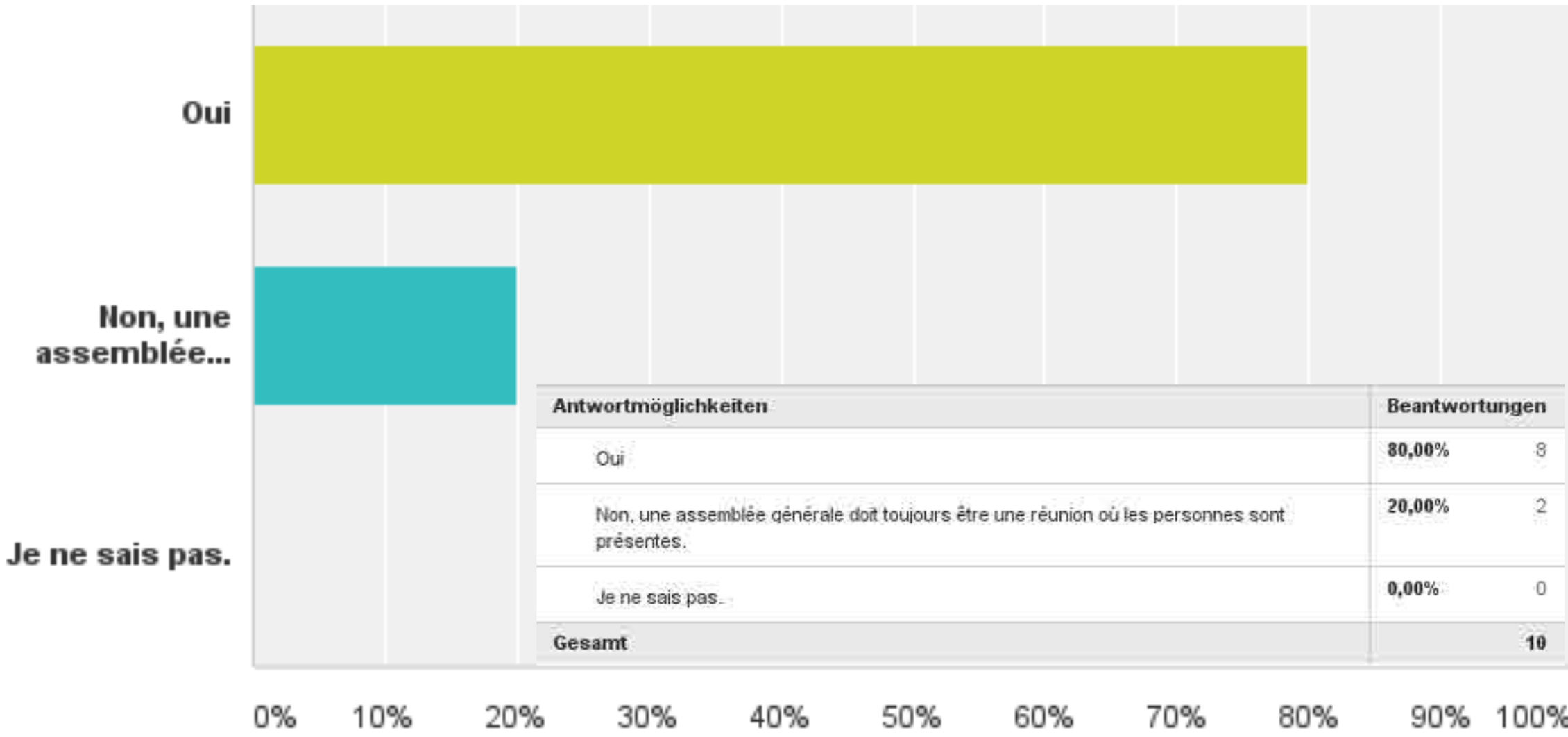

Antwortmöglichkeiten	Beantwortungen	
Oui	80,00%	8
Non, une assemblée générale doit toujours être une réunion où les personnes sont présentes.	20,00%	2
Je ne sais pas.	0,00%	0
Gesamt		10

Assemblée générale – NOUVEAU

Une AG peut être convoquée sur demande de:

4 sections ...

Comité central

Assemblée des

20% des entreprises membres ...

nouveau:

- ou 4 groupements

ou comme jusqu'à présent:

- 20% des entreprises membres ou
- assemblée des délégués ou
- comité central ou
- 4 sections

AG après 4 mois

jusqu'à 60 jours après l'envoi des documents pour la décision par voie de circulation par:

Comité

- le comité central ou
- 4 sections ou
- 4 groupements
- 20% des entreprises membres

Adaptations des statuts

Umfrage

Q12: Zirkularbeschlüsse ermöglichen es zukünftig, dass zum Beispiel ein Fünftel der Firmenmitglieder über ein Thema einen Beschluss der Generalversammlung erwirken können. Was halten Sie von diesem Vorschlag?

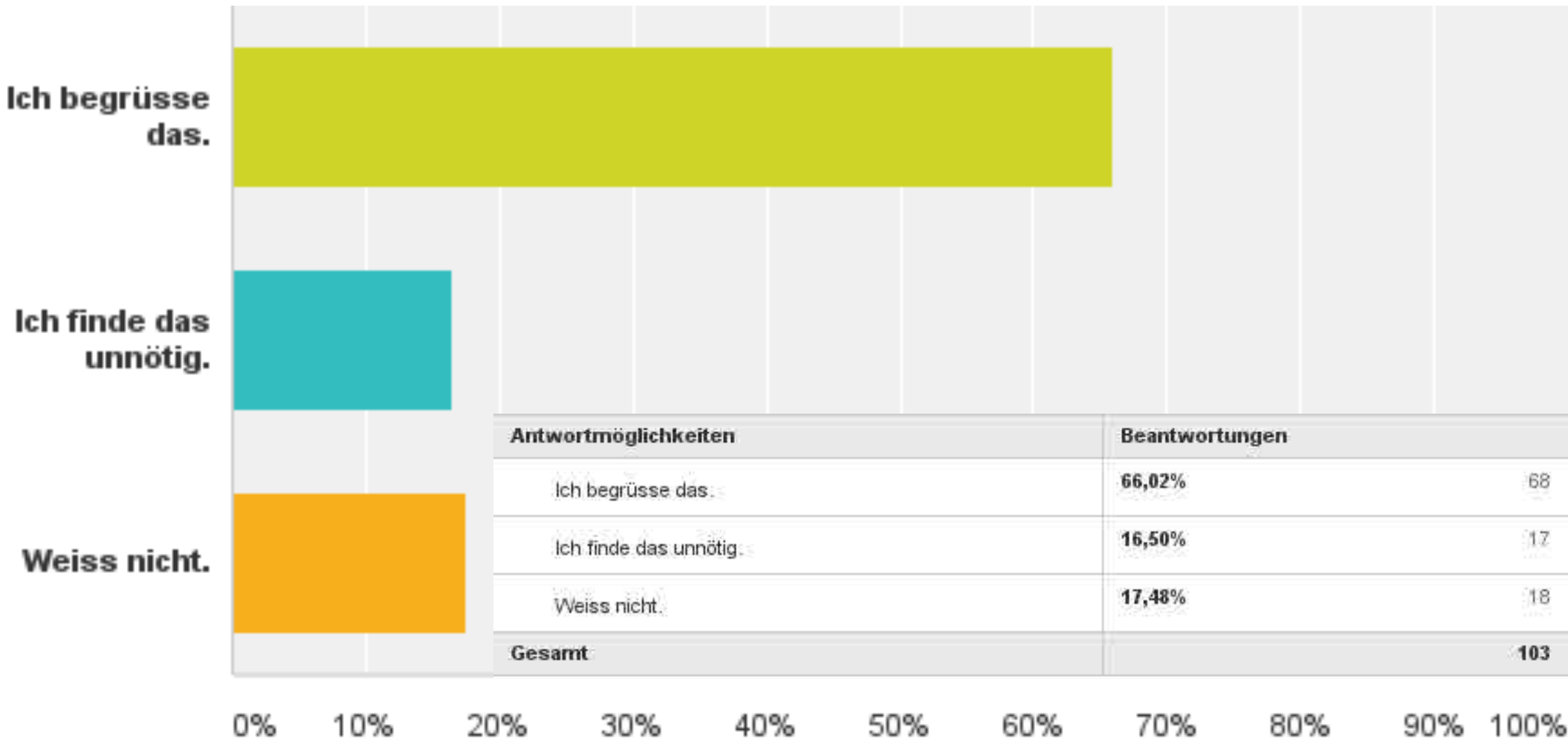

Antwortmöglichkeiten	Beantwortungen	
Ich begrüsse das.	**66,02%**	68
Ich finde das unnötig.	**16,50%**	17
Weiss nicht.	**17,48%**	18
Gesamt		**103**

Sondage

Q12: Les décisions par voie de circulation permettent à l'avenir que par exemple un cinquième des entreprises membres puissent obtenir une décision de l'assemblée générale sur un thème. Que pensez-vous de cette proposition?

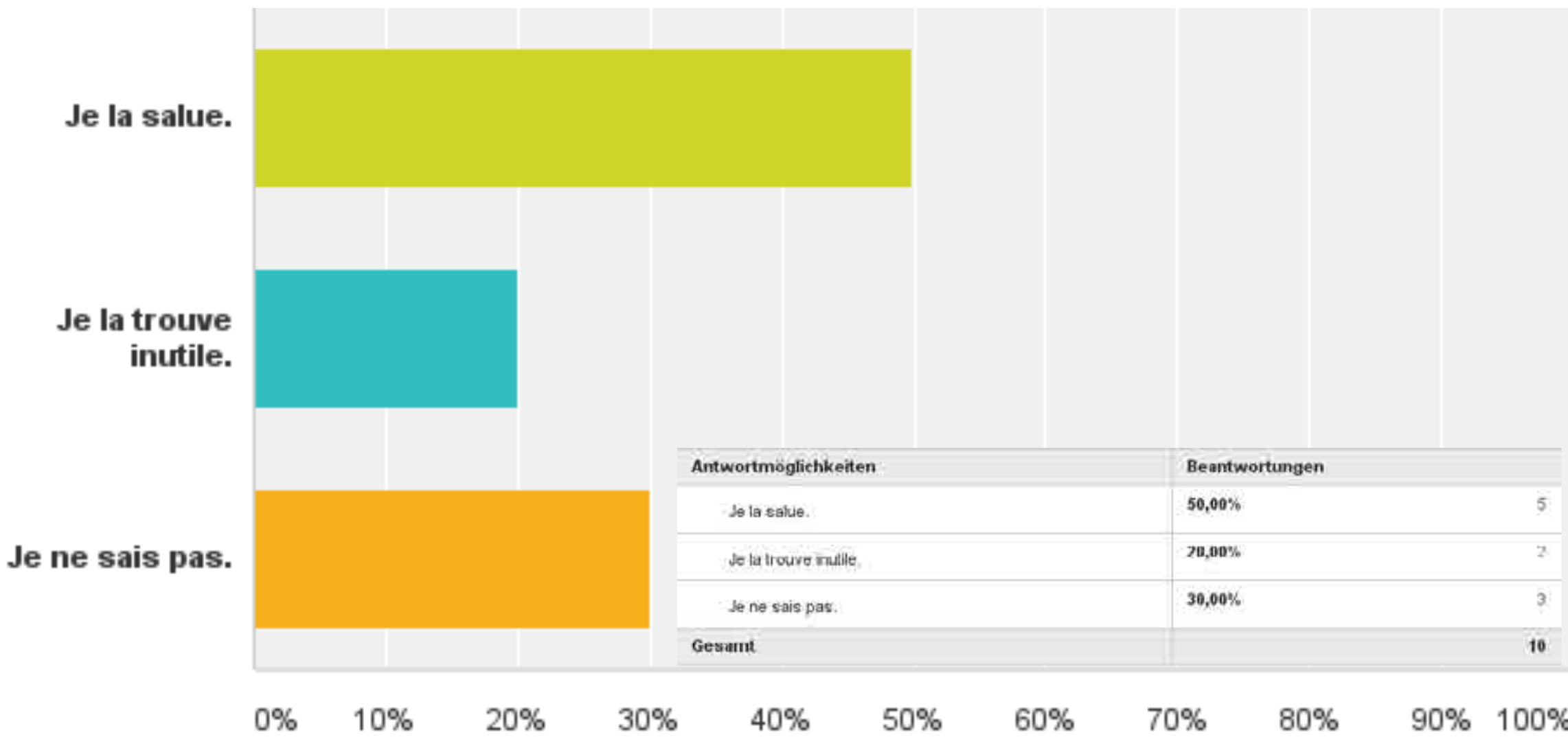

Antwortmöglichkeiten	Beantwortungen	
Je la salue.	50,00%	5
Je la trouve inutile.	20,00%	2
Je ne sais pas.	30,00%	3
Gesamt		10

Organes de l'Association – situation actuelle

Conférence des présidents:

- tient compte de la structure politique de l'ASD
- échange réglé de manière statutaire
- forum de consultation et d'information entre l'ASD et les sections
- en général deux fois par an

«rencontres des groupements»:

- les groupements représentent une part importante de la structure économique de la branche
- pas de base statutaire pour les échanges
- échanges avec l'ASD selon les besoins (une ou deux fois par an; selon les ordres du jour avec Apdrowell, Dr. Bähler Dropa, dromenta, Horizont, Sanovit et swidro)

Adaptations des statuts

Organes de l'Association - NOUVEAU

Conférence de la branche:

- élargissement de la conférence des présidents avec des représentants des groupements
- tient compte de la structure politique et économique de la branche
- forum de consultation et d'information entre l'ASD, les sections et les groupements
- échanges réglés de manière statutaire
- les droits et les obligations correspondent à ceux de la conférence des présidents aujourd'hui
- en général deux fois par année

Autres adaptations ...

Des modifications sont également proposées dans quelques autres domaines des statuts:

Organisation:

- Commission de vérification des comptes:
  les rapports de la direction sont mis à disposition quand ils sont rédigés (jusqu'à présent obligatoirement deux fois par année)

- Organe de révision:
  ne doit être présent à l'AD que sur demande expressément formulée (jusqu'à présent obligatoirement)

VII. Dispositions générales

IX. Dispositions transitoires et dispositions finales

Autres adaptations ...

Des modifications sont également proposées dans quelques autres domaines des statuts:

Dispositions générales:

- Droit de recours et d'opposition:
  nouveau dans les 30 jours (avant dans les 20 jours)
- Entrée en vigueur au 1er juillet 2015
- Statuts des sections:
  adaptations nécessaires effectuées jusqu'à fin 2016